



***Marché de mise en œuvre d'actions de promotion,
de sensibilisation, et d'exploitation de services,
pour le développement de l'écomobilité sur le
territoire de Grand Chambéry***

Avenant n ° 2 au marché n° A19080

ENTRE

- La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex, représentée par Monsieur Alain Caraco, Vice-président en charge de la mobilité, d'une part,
- ET
- La SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc située au 358 avenue Alsace Lorraine - 73000 CHAMBERY représentée par M. Julien MANNIEZ, Directeur Général de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

1- RAPPEL DU MARCHÉ INITIAL ET DE L'AVENANT 1

- Le marché de mise en œuvre d'actions de promotion, de sensibilisation, et d'exploitation de services pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry a été attribué à la SPL Ecomobilité Savoie Mont-Blanc dans le cadre de contrat de quasi-régie en application des articles L. 2511-3 et suivants du Code de la commande publique.
Il a été notifié le 01/07/2019.
Il est décomposé en 5 missions à prix forfaitaire :
 - Mission 1 : Conseils en mobilité
 - Mission 2 : Vélostation
 - Mission 3 : Vélobulle
 - Mission 4 : VAE Cognin Villeneuve
 - Mission 5 : Vélo CARGHOPar ailleurs, le titulaire du marché perçoit les recettes issues des usagers (« recettes privées ») et des recettes « commerciales ». Ces dernières font l'objet d'un engagement contractuel ; si le montant contractuel annuel est dépassé, le titulaire du marché reverse 50 % du montant des recettes supplémentaires à Grand Chambéry, si le montant contractuel annuel n'est pas atteint, le titulaire du marché ne subit pas de réfaction de prix du marché.
- L'avenant n°1 avait pour objet d'adapter le marché initial à la crise sanitaire Covid19 de 2020, et d'encadrer pour 2021 des compléments de prescriptions et d'actions pour certaines missions afin de s'adapter à l'évolution de la politique mobilité de l'agglomération. Dans ce cadre, il a été notamment créé une :
 - Mission 6 : Animation et administration du service synchro covoiturage.Le montant global du marché initial de 2 590 000 € HT a ainsi été augmenté de 1,87 % le portant à 2 638 364 € HT.

2- OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant 2 a pour objectifs d'actualiser la DPGF afin de prendre en compte les éléments suivants :

1. Le remboursement à Grand Chambéry des trop-perçus suivants :
 - Ceux liés à la fin de la mission 4 (VAE Cognin Villeneuve) en mai 2021,
 - Ceux liés à la poursuite de la crise sanitaire en 2021 qui n'a pas permis de développer toutes les actions des missions 3 (Vélobulle) et 6 (covoiturage) telles que programmées,
 - Ceux liés à la suspension de la mission 5 (Vélo CARGHO) à la demande de Grand Chambéry à partir d'août 2021.
2. La prise en compte de la baisse de recettes de la mission 3 (Vélobulle) suite à la crise sanitaire.
3. La modification de la ventilation des coûts de la mission 1 (Conseil en mobilité), pour les années 2021 et les 6 premiers mois de 2022 : des subventions perçues par le prestataire sur certaines actions de cette mission ont permis de redéployer un financement sur d'autres actions, le coût final de la mission 1 restant le même.

3- LE REMBOUSSEMENT A GRAND CHAMBERY DES TROPS PERCUS

3.1 Mission n°4 : VAE Villeneuve : La convention avec la commune est arrivée à échéance au 30 mai 2021. Un bilan technique et financier a été réalisé et transmis à la commune pour les 3 ans de l'expérimentation. Ce bilan a permis de finaliser les coûts réels sur les 3 années de l'expérimentation. Compte tenu des temps réellement affectés à la mission depuis le début du marché, le trop-perçu par la SPL est de 3014.78 €. De nouvelles orientations techniques et financières, ont été proposées à la commune afin de faciliter la mise en œuvre du service à l'issue de l'expérimentation. La commune n'a pas fait de retour sur ces ajustements. Dans l'attente, la mission et les versements ont donc été suspendus à partir d'août 2021.

Années	Recettes		Total recettes	Dépenses		Total dépenses	Solde : recettes - dépenses
	Locations	Marché		Frais : pièces,...	Tps de travail		
2018 association	600,00	1 458,00	2 058,00	137,82	1 937,82	2 075,54	-17,64
2019 association	600,00	1 458,00	2 058,00	237,82	441,00	678,82	1 379,18
Total	1 200,00	2 916,00	4 116,00	375,64	2 378,82	2 754,46	1 361,54
							soldé avec bonni liquidation
Années	Recettes		Total recettes	Dépenses		Total dépenses	Solde : recettes - dépenses
	Locations	Marché		Frais : pièces,...	Tps de travail		
2019 SPL	600,00	1 500,00	2 100,00	237,82	441,00	678,82	1 421,18
2020	1 200,00	600,00	1 800,00	357,20	815,00	1 216,20	583,80
2021	760,00	1 750,00	2 510,00	257,20	1 203,00	1 500,20	1 009,80
Total	2 560,00	3 850,00	6 410,00	932,22	2 463,00	3 395,22	3 014,78
							à rendre à Gd Chy

3.2 Missions 3 et 6

Mission n° 3 : Vélobulle, Dans le contexte sanitaire, la SPL a adapté ses moyens à l'évolution des demandes des bénéficiaires et 0.15 ETP n'ont pas été affectés à la mission pour un coût de 6 270 €HT.

Mission n° 6 covoiturage. Le contexte sanitaire n'était pas favorable à la promotion du covoiturage. Dans le nouveau secteur des Bauges, la collectivité n'a donc pas réalisé d'inauguration du dispositif et les mairies sont restées prudentes sur leur implication. Dans ce contexte la SPL a adapté le nombre d'animation réalisé. La gratification des covoitureurs a été étudiée mais sa mise en œuvre a été reportée pour être intégrée dans le contexte plus large de la gratification des déplacements en covoiturage à l'échelle du bassin de vie en lien avec l'AREA et les collectivités : Département, Grand Lac et Cœur de Savoie. Le trop-perçu est de 9 818 €HT.

3.3 Mission 5

Mission n° 5 vélo Cargho : La SPL a réalisé un bilan et proposé des perspectives de développement chiffrées sur la mobilité des deux roues à hydrogène pour les années à venir dans la continuité de l'expérimentation. Les partenaires ne se sont pas positionnées. Les versements pour la mission ont été stoppés à partir d'août 2021. Le trop-perçu compte tenu du temps affecté sur l'ensemble de l'année est de 3 850 €HT.

4- PRISE EN COMPTE DE LA BAISSSE DE RECETTE

Mission n° 3 : Vélobulle Les recettes sont en partie issues d'une régie publicitaire qui n'a pas obtenu en 2021, un nombre d'annonceurs à la hauteur attendue (10 000 €HT attendus pour 4 000 €HT obtenus). Par ailleurs, compte tenu des tarifs votés par Grand Chambéry, la majorité des usagers bénéficient de courses gratuites. Le déficit de recettes est de 7 265 € HT (sous réserve de la validation des comptes par le commissaire au compte en mars).

En 2022, dans la continuité de 2021, les recettes attendues par le service Vélobulle sont ajustées à la baisse.

La DPGF est modifiée en conséquence.

4. MODIFICATION DE LA VENTILATION DES COÛTS DE LA MISSION 1

Mission n°1 Conseil en mobilité : la SPL a été dans l'obligation d'adapter ses prestations aux disponibilités des tiers : entreprises, écoles, usagers précaires. Ceci s'est traduit concrètement par des périodes de déprogrammation dues au télétravail ou aux règles sanitaires, et par des périodes de concentrations des demandes lors des périodes plus favorables, dans un contexte global d'augmentation des attentes de tous les bénéficiaires : entreprises, écoles, publics précaires. Ces attentes ont nécessité une priorisation et une rationalisation des moyens tout en essayant de ne pas provoquer trop de mécontentement. C'est pourquoi la SPL a affecté 13 900 € de moyens supplémentaires sur la mission n°1 (4 500€ sur les PDE, 2 200 € sur les PDES, et 7 200 € sur les mobilités solidaires) dont une partie peut être couverte par la non consommation de la totalité du budget prévu dans le marché pour la mise en œuvre de l'action relative à l'activité physique et la santé.

En effet, les moyens affectés à cette action dont les objectifs ont été dépassés, ont été financés par la subvention FEDER de 10 059 € HT obtenue par la SPL pour cette action. Il est à noter, en complément, que la SPL a par ailleurs bénéficié d'une autre subvention FEDER de 29 118 € HT en 2021 dans la cadre du projet Mobil project, subvention qu'elle a instruit en propre pour augmenter les moyens dévolus à l'action PDES auprès des collèges. La SPL fait son affaire des moyens supplémentaires résiduels et non financés à hauteur de 6 050 € HT, qu'elle a affectés à la mission n°1 pour sa bonne réalisation.

En 2022, la modification de la ventilation des coûts est maintenue. Ainsi, tout en conservant le coût global de la mission et compte tenu de la subvention obtenue par la SPL pour la mobilité active et la santé, il est proposé de modifier la répartition des coûts des actions au bénéfice des actions nécessitant le plus de moyens PDE, PDES, Mobilité solidaires.

5- INCIDENCE FINANCIERE

Afin de prendre en compte les éléments précités, il convient de contractualiser une nouvelle DPGF qui figure en annexe du présent avenant.

En synthèse :

Montant du marché initial HT sur 3 ans : 2 590 000 €

Montant du marché HT sur 3 ans avec avenant 1 : 2 638 364 €.

Montant total HT du marché sur 3 ans avec avenant 2 : 2 615 411,22 €.

Soit une baisse globale de 0,87 % par rapport au montant du marché avenant 1 compris.

Soit une augmentation de 0,98 % par rapport au montant du marché initial.

5.2 Les modifications du contrat

Par conséquent l'article 3.1 du marché initial relatif à l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Pour l'année 2021, les missions non mentionnées sont inchangées, l'acte d'engagement est modifié et complété comme suit :

	Montant forfaitaire 2021 en € HT	T.V.A.	Montant forfaitaire 2021 en € TTC
Mission 3 Vélobulle	240 030 €	24 003 €	264 033 €
Mission 4 VAE Cognin Villeneuve	740 €	148 €	888 €
Mission 5 Vélo CarGho	4 900 €	980 €	5 880 €
Mission 6 Synchro covoiturage	28 182 €	5 636,40 €	33 818,40 €

Pour l'année 2022, les missions non mentionnées sont inchangées, l'acte d'engagement est modifié et complété comme suit :

	Montant forfaitaire 2022 en € HT	T.V.A.	Montant forfaitaire 2022 en € TTC
Mission 4 VAE Cognin Villeneuve	0 €	0 €	0 €
Mission 5 Vélo CarGho	0 €	0 €	0 €

Montant total du marché en 2022 : 461 000 € HT.

Montant TVA du marché : 79 885,00 €

Montant TTC du marché : 540 885,00 €

6- MODALITES DE PAIEMENT

La régularisation des trop-perçus des années 2019 à 2021, d'un montant total HT de 22 952,78 €, est faite par un remboursement de la SPL à Grand Chambéry, qui éditera des titres de recettes dès la notification du présent avenant selon le détail suivant :

Mission concernée	Montant HT	Montant TTC
Mission 3-année 2021	6 270,00 €	6 897,00 €
Mission 4-années 2019 à 2021	3 014,78 €	3 617,74 €
Mission 5-année 2021	3 850,00 €	4 620,00 €
Mission 6-année 2021	9 818,00 €	11 781,60 €
Total	22 952,78 €	26 916,34 TTC

Les articles du marché initial non modifiés (ou complétés) par le présent avenant restent inchangés.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification.

A Chambéry, le.....

Lu et approuvé.

Le titulaire

Le représentant légal de Grand Chambéry

(signature et cachet)

DEPENSES		
DPGF AVEC AVENANT 2		
	Prix forfaitaire HT annuel pour 2021	Prix forfaitaire HT pour 2022 (janvier à juin)
MISSION 1 : CONSEIL EN MOBILITE	364 900,00	182 450,00
veille, communication et conseil en matière d'écomobilité	18 000,00	9 000,00
PDE	132 782,00	68 050,00
PDIE Savoie Technolac	5 000,00	2 500,00
PDES	124 550,00	64 300,00
information multimodale	5 000,00	2 500,00
mobilité et activité physique, impact sur la santé	32 315,00	15 100,00
mobilités solidaires	47 253,00	21 000,00
MISSION 2 : VELOSTATION	268 800,00	134 400,00
animation, promotion	94 060,00	47 030,00
location et consignes, entretien cycles	174 740,00	87 370,00
MISSION 3 : VELOBULLE	240 030,00	123 150,00
pilotage, coordination, accueil client	65 040,00	32 520,00
entretien, conduite véhicules	174 990,00	90 630,00
MISSION 4 : VAE COGNIN VILLENEUVE	740,00	
pilotage, coordination, accueil client		
animations, entretien cycles, location		
MISSION 5 : VELO CARGHO	4 900,00	
mise en œuvre de la mission	4 900,00	
MISSION 6 : COVOITURAGE	28 182,00	21 000,00
TOTAUX	907 552,00	461 000,00

RECETTES		
DPGF AVEC AVENANT 2		
	Prix HT pour 2021	Prix HT pour 2022 (janvier à juin)
MISSION 2 : VELOSTATION	94 000,00	47 000,00
MISSION 3 : VELOBULLE	7 735,00	5 500,00
TOTAUX	101 735,00	52 500,00